

# Chiffres clés de l'égalité

## Genève

Sur la base de données disponibles en 2010



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

www.geneve.ch

L'égalité entre homme et femme est-elle réalisée?  
Où en est-on dans le canton de Genève?

Autant de questions fréquemment posées par des publics divers au Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), qui motivent la présente publication.

Ce document a pour ambition de donner une vision large, basée sur un choix d'indicateurs chiffrés, des rapports hommes-femmes dans les différents domaines de l'organisation sociale, à savoir la formation, la représentation en politique, la famille, l'activité professionnelle et les violences. C'est aussi dans tous ces secteurs que le SPPE déroule sa mission de promotion, de prévention et de surveillance.

Souvent gérées au niveau individuel, les situations de la vie courante comme le choix d'une profession, la carrière professionnelle, la garde d'enfant-s, les tâches ménagères, restent très influencées par le rôle social attribué à chaque sexe : les statistiques qui suivent l'attestent.

Les chiffres présentés ici ne font l'objet d'aucune interprétation : à chacun-e de se forger une opinion sur ce qu'ils impliquent en matière d'inégalités, de réfléchir aux facteurs sociaux, économiques et culturels qui les déterminent, ou encore d'imaginer les mesures concrètes qui pourraient les corriger.

Pour en éditer cette version condensée, le SPPE s'est basé sur les données existantes, publiées par les acteurs administratifs et associatifs en charge de la récolte et de la diffusion de statistiques : au niveau suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'UNICEF; au niveau genevois, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), le Service de la recherche en éducation (SRED), la police cantonale, le centre LAVI et l'Office du personnel de l'État.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à retourner à ces sources, systématiquement précisées en bas de page.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

*Le Service pour la promotion de l'égalité  
entre homme et femme (SPPE), juin 2010*

2010

## Chiffres clés de l'égalité Genève



**Formation p.2**



**Représentation des femmes  
en politique p.7**



**Famille p.9**



**Activité professionnelle, chômage,  
personnel de l'Administration cantonale  
p.12**



**Violences faites aux femmes p.17**



## FORMATION

### 1. Niveau de formation de la population dans le canton de Genève (2003)

Le niveau de formation atteint par la population adulte augmente au fil des générations et les écarts de formation entre hommes et femmes sont plus faibles chez les 25-39 ans que chez leurs aîné-e-s<sup>1</sup>.

Toutefois, si l'on s'en tient à la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans (c'est-à-dire en âge de travailler et ayant le plus souvent achevé une formation), 41% de la population masculine a une formation de niveau tertiaire (formation ou école professionnelle supérieure, HES, université) contre seulement 32% de la population féminine. La proportion de personnes qui n'a aucune formation ou n'a suivi que la scolarité obligatoire s'élève à 15% pour les hommes et, à 18% pour les femmes.

### 2. Orientation scolaire (année scolaire 2008/2009)

Une dissymétrie dans les orientations des filles et des garçons existe dès la scolarité obligatoire. A l'entrée au Cycle d'orientation, les filles sont plus fréquemment orientées dans une filière à exigences élevées (regroupement A) que les garçons (81% contre 78%) et font preuve de meilleures performances scolaires à la fin de la scolarité obligatoire<sup>2</sup>.

A l'issue de l'école publique obligatoire, au niveau secondaire II, la majorité de filles (63%) choisit la formation générale (46% va au Collège et 17% à l'École de culture générale-ECG), tandis que les garçons poursuivent majoritairement (58%) leurs études dans la filière professionnelle : seuls 34% d'entre eux vont au Collège et 8% à l'ECG<sup>3</sup>.

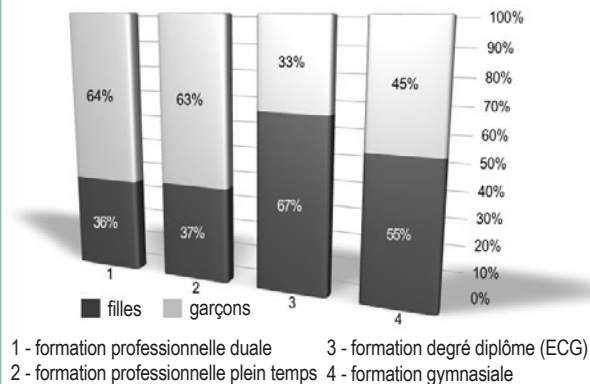
Dans la formation gymnasiale (collège), où l'on trouve 55% de filles et 45% de garçons, les collégiennes et les collégiens ne visent pas les mêmes types de formations: les jeunes filles sont largement majoritaires dans le domaine des *langues modernes* et les jeunes hommes dans ceux des *mathématiques* et des *sciences expérimentales*.

<sup>1</sup> SRED, Note d'information numéro 32, octobre 2003

<sup>2</sup> SRED, L'enseignement à Genève, édition 2009

<sup>3</sup> Sauf indication contraire : SRED pour les chiffres bruts, SPPE pour les calculs

### Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différentes formations de niveau secondaire II, Genève, 2008-2009

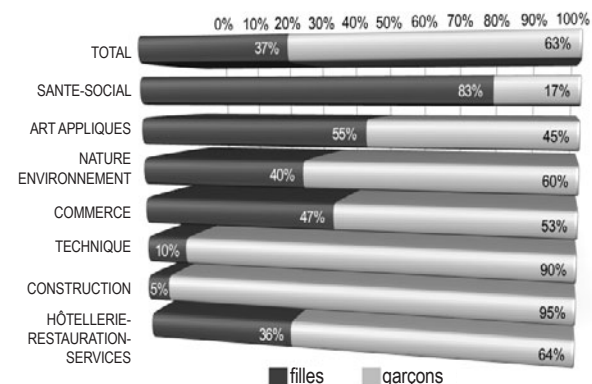


Les garçons choisissent avant tout les formations professionnelles, soit en système dual (entreprise et école), soit en école à plein temps.

### 3. Orientation professionnelle au niveau secondaire II (année scolaire 2008/2009)

A l'intérieur des différentes filières de formation professionnelle les choix sont fortement genrés: les filles sont majoritaires dans les filières *arts appliqués* et *santé et social* (respectivement 55% et 83%), alors que dans les filières *technique* et *construction*, les garçons représentent 90% et 95% des effectifs.

### Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différents pôles de formation professionnelle (plein temps et duale), Genève, 2008-2009



Les filières scientifiques et techniques sont composées d'un nombre très faible de filles: en 2008, il n'y a au Centre de formation professionnelle technique (école à plein temps) en apprentissage d'informatique, que cinq filles sur 130 élèves; en mécanique automobile, deux filles pour 50 garçons et en électronique, deux filles pour 63 garçons. A l'École d'enseignement technique (architecture et mécanique électrique), les filles ne représentent que 7% des effectifs. À l'inverse, dans les filières traditionnellement féminines comme le Centre de formation professionnelle santé et social (école à plein temps), on trouve 209 filles pour 36 garçons. La formation d'assistant-e en soins et santé communautaire ne compte que 17 garçons pour 93 filles et il n'y a aucun garçon dans la formation de gestionnaire en économie familiale.

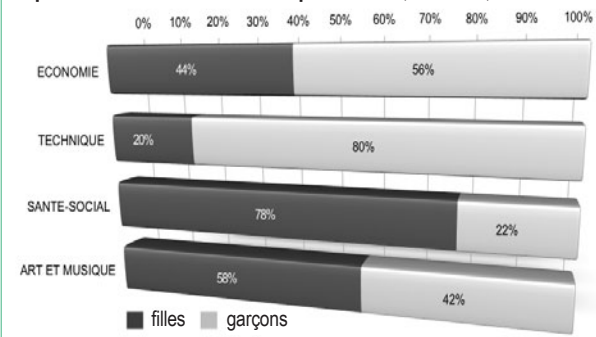
#### 4. Orientation professionnelle au niveau tertiaire (année scolaire 2008/2009)

Dans l'ensemble des formations de type tertiaire du canton de Genève, les femmes sont majoritaires (56% dans toutes les formations professionnelles supérieures, 55% dans les HES, 61% à l'Université et 58% dans les Instituts en lien avec l'Université).

#### Formations professionnelles supérieures et hautes écoles spécialisées

Au niveau des choix des filières de formation dans l'enseignement tertiaire, les clivages entre les sexes sont les mêmes que dans l'enseignement secondaire. Si l'on regroupe les diplômes de niveau tertiaire par secteur (économie, technique, santé et social, art et musique), les diplômes féminins sont majoritaires dans les deux derniers secteurs seulement (78% et 58%). Les secteurs de l'économie et de la technique sont majoritairement masculins (respectivement 56% et 80% de garçons).

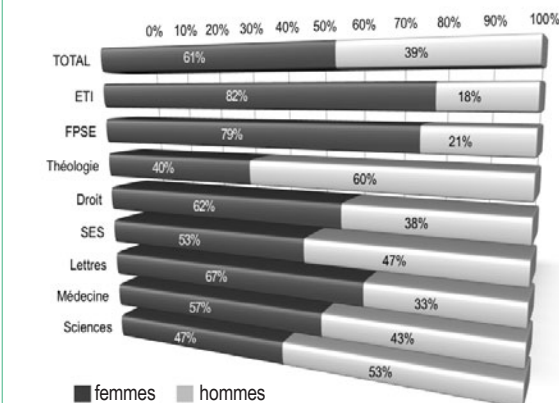
Proportion des diplômes dans les formations professionnelles supérieures et hautes écoles spécialisées, Genève, 2008-2009



#### Université

Depuis les années 1980 les femmes sont majoritaires parmi l'ensemble des étudiant-e-s et représentent aujourd'hui plus de 61% de l'effectif universitaire. Si la proportion d'étudiantes varie néanmoins selon les filières, seules les facultés de théologie et de sciences sont aujourd'hui fréquentées par une majorité de garçons.

Proportion d'étudiant-e-s de chaque sexe dans les différentes filières de formation de l'Université, Genève, 2008-2009



Si la présence féminine reste majoritaire jusqu'au niveau post-grade (59% de diplômées aux niveaux des DEA<sup>4</sup> et DESS<sup>5</sup>, entre 2001 et 2008), elle diminue au niveau des doctorats (44% de doctorantes entre 2001 et 2008).

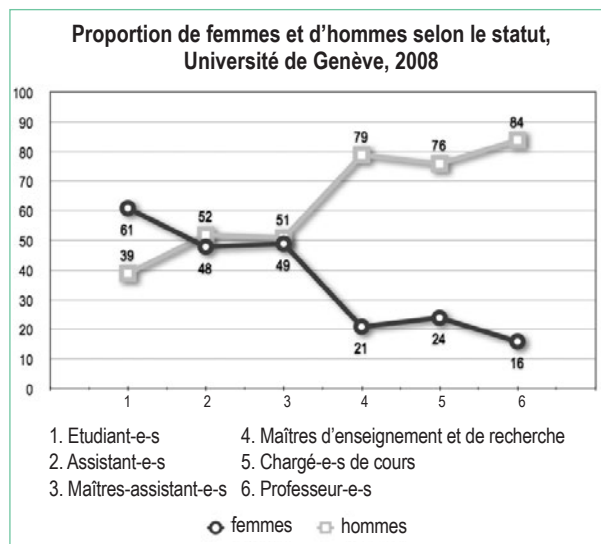
<sup>4</sup> DEA - Diplôme d'études approfondies

<sup>5</sup> DESS - Diplôme d'études supérieures spécialisées

## 5. Composition du personnel enseignant selon les niveaux scolaires (année scolaire 2008/2009)

En 2008, les femmes représentent 57% du total du personnel enseignant à Genève. Cependant la proportion de femmes diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement primaire (84%). Elles représentent près de 57% du personnel enseignant au Cycle d'orientation, mais seulement 48% au postobligatoire et 41% dans des Hautes écoles spécialisées.

A l'Université, les femmes se font de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on monte les échelons de la carrière académique. Il n'y a que 16% de femmes professeures contre 84% d'hommes.



## REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE

### 1. En Suisse, en 2009

Il y a 29,5% de femmes élues au Conseil national et 21,7% au Conseil des États.

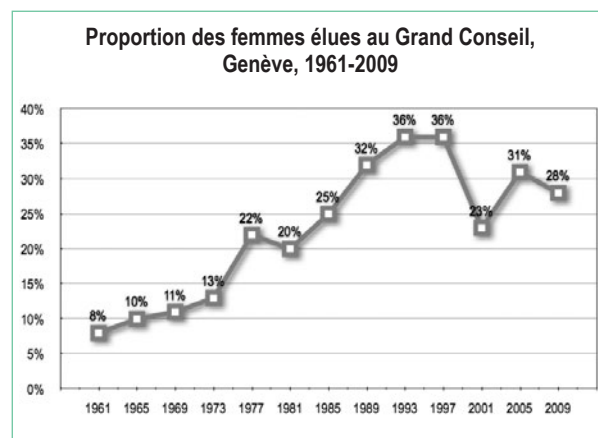
Il y a trois femmes sur les sept membres du Conseil fédéral.

Dans les commissions extraparlimentaires fédérales, la représentation des femmes ne dépasse pas 30% environ.

La représentation genevoise au Conseil national est composée de deux femmes et de neuf hommes. Au Conseil des États, un des deux sièges genevois est occupé par une femme.

### 2. Au niveau cantonal, en 2009

A Genève, 28 femmes (sur 100 sièges) ont été élues au Grand Conseil en octobre 2009. Marqué par une rupture en 2001, le taux de femmes n'avait cessé de croître depuis leur entrée en politique, en 1961, avant de stagner autour du tiers des élu-e-s<sup>6</sup>.



Les candidatures féminines sont plus importantes dans les partis de gauche dont certains, comme les Verts, les Socialistes et l'Alliance de gauche ont fixé des quotas de liste pour promouvoir les femmes.

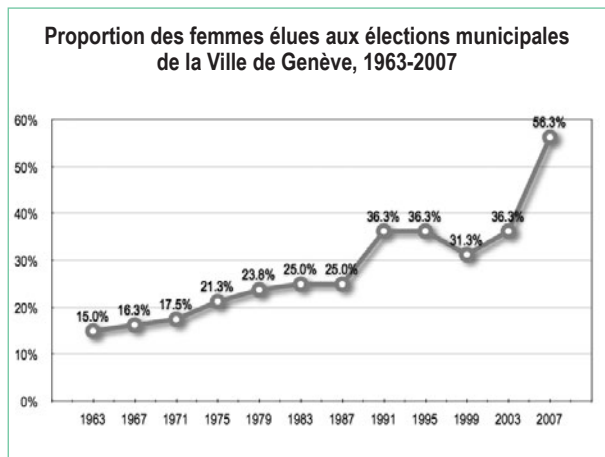
Au niveau exécutif, le canton de Genève a élu deux Conseilères d'Etat en novembre 2009. Une absence totale de femmes en 2005 était inédite depuis 1993 où une première femme avait été élue (14.3%), alors que les deux législatures suivantes en comptaient chacune deux (1997 et 2001, 28.5% de femmes).

<sup>6</sup> CHA, Service des votations et des élections



### 3. Au niveau communal, en 2007

36% de femmes ont été élues dans les législatifs communaux (317 femmes et 573 hommes). Quatre communes dépassaient ou frôlaient la parité: Genève (56% de femmes), Anières (53%), Collonge-Bellerive (52%) et Chêne-Bourg (48%).



Dans plus de la moitié des communes du canton les taux d'élus sont comparables voire supérieurs aux taux de candidates.

L'évolution des femmes élues dans les législatifs bien que relativement faible est en constante augmentation: il y en avait 25% en 1991, 29% en 1995, 30% en 1999 et 34% en 2003.

Au niveau exécutif, 25% de femmes ont été élues en 2007 (34 femmes et 103 hommes). 29 communes sur 45 (64%) compaient au moins une femme dans leur exécutif et elles étaient même majoritaires dans cinq communes (Cartigny, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Vandoeuvres).

L'évolution de la représentation des femmes est plus faible à ce niveau. Il y en avait 20% en 1991, 23% en 1995, 23% en 1999, puis 25% en 2003.

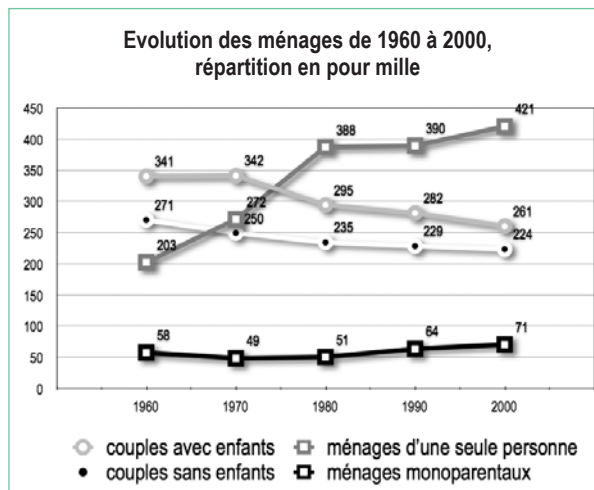
## FAMILLE

### 1. Composition des ménages

D'après le recensement fédéral de la population de 2000, les 413 673 résident-e-s genevois-e-s se répartissent dans 187 230 ménages privés ou collectifs.

L'évolution de ces derniers est marquée par la diminution des couples avec enfant-s: en 2000, 26% des adultes vivent en couple avec enfant-s (34% en 1960). Parmi eux, 46% comptent un-e seul-e enfant et 41%, deux. A peine 13% ont trois enfants ou plus.

En outre, la taille des ménages ne cesse de diminuer: en 2000, ils sont composés en moyenne de 2.11 personnes (3.74 en 1960). Cela est dû à la proportion grandissante de ménages d'une seule personne: en 2000, ils constituent 19% de la population résidante totale et sont composés en majorité de femmes seules (57.4%). Ce phénomène est lié au vieillissement de la population et à l'augmentation du taux de divorces.



En 2007, il y a eu 2 608 mariages et 1 272 divorces dans le canton de Genève<sup>7</sup>.

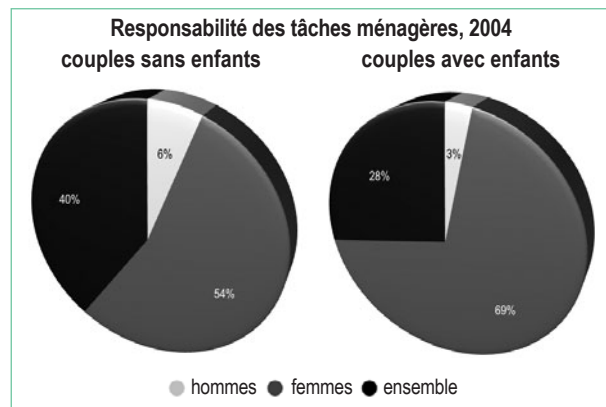
<sup>7</sup> OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève*, 2008

Le canton de Genève est celui où la proportion de ménages monoparentaux (mère ou père seul-e avec enfant-s) est la plus élevée et où elle a le plus fortement progressé entre 1970 et 2000 (de 5% à 7%). Dans 86% d'entre eux la personne de référence est une femme.

La part de naissances hors mariage est en constante hausse. En 1990, elle s'élevait à 10%, en 2000 à 15% et en 2007 à 21% de l'ensemble des naissances. L'âge moyen des mères à la naissance a aussi augmenté, passant en 20 ans de 29 à 32 ans.

## 2. Travail non rémunéré (2004)

A Genève, six femmes sur 10 effectuent la majorité des tâches ménagères dans leur couple<sup>8</sup>. Cette proportion monte à sept femmes sur 10 lorsqu'il y a des enfants.



Les femmes consacrent en moyenne 26 heures par semaine aux tâches ménagères, contre 15 heures pour les hommes. La collaboration entre conjoints est plus marquée chez les plus jeunes. Elle ne concerne toutefois qu'un tiers des conjoints de 25-39 ans qui ont des enfants. Lorsque ces tâches sont partagées, la répartition reste marquée par les différences de sexe : les femmes sont plus investies dans la cuisine, le ménage et les nettoyages, alors que les hommes s'occupent plus des activités manuelles et administratives.

La prise en charge des enfants est également essentiellement du ressort des mères : les hommes leur consacrent moins de temps (en moyenne 16 heures hebdomadaires contre 25) et ils partagent plutôt avec leurs enfants les moments consacrés aux jeux ou aux devoirs, alors que les femmes s'occupent de la nourriture, de l'hygiène, etc.

<sup>8</sup> OCSTAT, *Travail non rémunéré dans le canton de Genève, Communication statistique n° 31, 2006*

Au total, le temps consacré au travail domestique (comprenant les tâches ménagères et éducatives) est en moyenne de 34 heures hebdomadaires pour les femmes contre 21 pour les hommes.

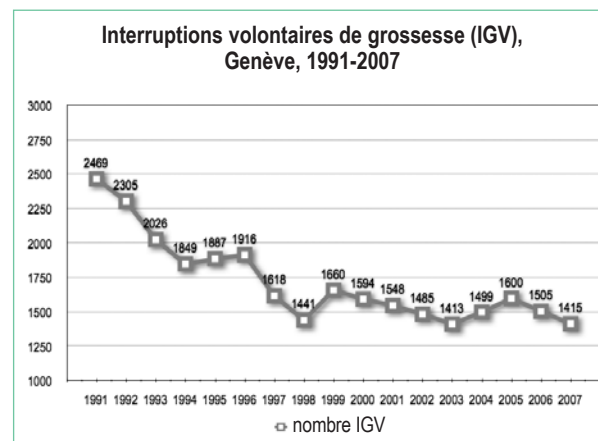
## 3. Crèches (2009)

Au niveau du canton, les demandes de prise en charge ne sont pas recensées. Par contre, pour la ville de Genève qui dispose de 3 023 places en 2009, le nombre de demandes en attente pour le 1<sup>er</sup> février 2010 est de 2 672. Les projets de nouvelles structures ou d'agrandissement de lieux d'accueil existants devraient permettre de proposer près de 1 000 places supplémentaires d'ici à 2016<sup>10</sup>.

Environ un quart des enfants de moins de 4 ans peut être pris en charge par les crèches; 50% de la demande exprimée est couverte.

## 4. Interruption volontaire de la grossesse (2007)

Dans le canton de Genève, 1 415 interruptions de grossesse ont été déclarées<sup>11</sup>. Ce chiffre correspond à un taux de 15 interruptions de grossesse pour 1 000 femmes de 15 à 44 ans.



<sup>9</sup> DIP, Évaluation des lieux de placement

<sup>10</sup> Ville de Genève, Délégation à la petite enfance

<sup>11</sup> OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève, 2008*

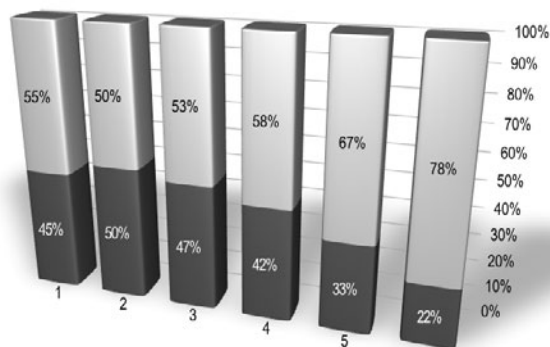
## ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, CHÔMAGE, PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

### 1. Activité professionnelle (2008)

A Genève, en 2008, les femmes participent largement au marché de l'emploi puisque 58% d'entre elles sont actives (contre 75% des hommes)<sup>12</sup>. Parmi les femmes actives occupées, 49% travaillent à temps plein (contre 84% des hommes). 36% des femmes travaillent à temps partiel (entre un mi-temps et 89%) et 15% à temps très partiel (moins d'un mi-temps).

Le secteur privé est composé de 45% de femmes. Le salaire mensuel brut médian standardisé versé par les entreprises privées genevoises pour 40 heures de travail par semaine atteint 6 429 francs pour les femmes et 7 115 francs pour les hommes. En 2008, la différence salariale entre les sexes est de 9.6% dans le canton de Genève (contre 7.8% en 2006) et de 19.4% à l'échelon national (19.1% en 2006).

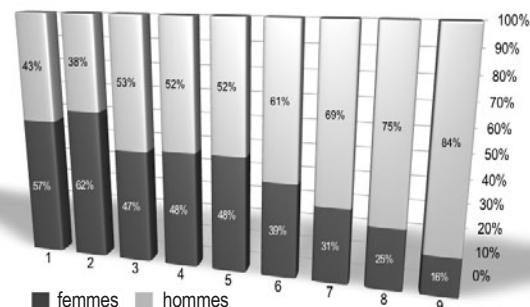
Répartition des salarié-e-s selon le sexe, par position professionnelle, 2008



- 1 - Total
- 2 - Sans fonction d'encadrement
- 3 - Responsable de l'exécution des travaux
- 4 - Cadre inférieur-e
- 5 - Cadre moyen-ne
- 6 - Cadre supérieur-e

Les femmes sont surreprésentées parmi les bas salaires : elles représentent 61% des personnes dont le salaire est de moins de 4 000 francs par mois et se raréfient plus le salaire augmente : il n'y a que 30% de femmes parmi les salarié-e-s touchant plus de 10 000 francs par mois et 16% avec un salaire supérieur à 20 000 francs.

Répartition des salarié-e-s selon le sexe, par classe de salaire mensuel brut standardisé, 2008



- 1 - 3000 ou moins
- 2 - 3001 à 4000
- 3 - 4001 à 6000
- 4 - 6001 à 8000
- 5 - 8001 à 10000
- 6 - 10001 à 12000
- 7 - 12001 à 15000
- 8 - 15001 à 20000
- 9 - Plus de 20000

Ce faible taux de femmes hautement rémunérées est notamment dû au phénomène dit du «plafond de verre» (entraves rencontrées par les femmes pour accéder aux postes à responsabilités). Sur les 8% de cadres supérieur-e-s que compte l'ensemble des salarié-e-s du secteur privé, seulement 22% sont des femmes.

A ce phénomène s'ajoute, aux plus hauts échelons hiérarchiques, une augmentation des différences salariales, puisque pour les cadres supérieur-e-s, l'écart de salaire en 2008 atteint 30% à la défaveur des femmes (respectivement 10 777 francs pour les femmes et 15 471 francs pour les hommes).

L'une des explications de l'importance des différences salariales est le fait que les femmes sont actives dans des domaines professionnels différents et moins bien rémunérés que ceux des hommes («mur de verre»).

Les femmes sont en effet largement majoritaires (à plus de 60%) dans les secteurs suivants : activités médicales, sociales et soins, soins corporels et nettoyage des vêtements, activités pédagogiques, nettoyage et hygiène publique, secrétariat et «backoffice», vente.

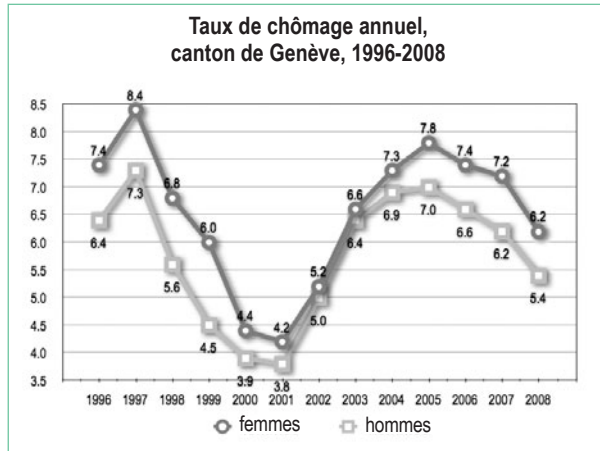
Seuls deux domaines comptent une majorité de femmes cadres supérieures, celui des «activités médicales, sociales et soins» ainsi que celui des «activités pédagogiques», tous deux par ailleurs largement féminisés.

<sup>12</sup> OCSTAT, 2008



## 2. Chômage (2008)

Dans le canton de Genève, comme dans toute la Suisse, le taux de chômage féminin reste proportionnellement systématiquement plus élevé que le taux de chômage masculin depuis plusieurs années<sup>13</sup>. En 2008, le taux de chômage féminin était 6.2% et le taux de chômage masculin de 5.4%.



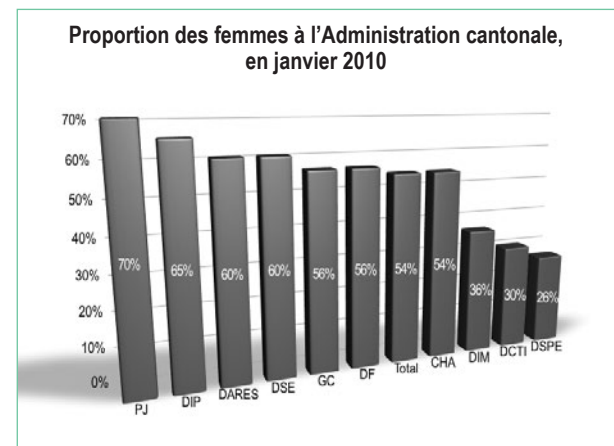
## 3. Personnel de l'Administration cantonale genevoise (2010)

En janvier 2010, l'Administration cantonale (AC) comptait 15 620 collaborateurs et collaboratrices dont 57.1% (8917) au sein du Département de l'instruction publique (DIP)<sup>14</sup>. Les 6 703 personnes restantes se répartissent dans les neuf autres entités organisationnelles suivantes :

- Chancellerie d'Etat (CHA, 76 personnes; 0.5% de l'AC)
- Département des constructions et des technologies de l'informatique (DCTI, 1 108 personnes; 7.1% de l'AC)
- Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES, 243 personnes; 1.6% de l'AC)
- Département des finances (DF, 1 075 personnes; 6.9% de l'AC)
- Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE, 2 677 personnes; 17.1% de l'AC)
- Département de la solidarité et de l'emploi (DSE, 715 personnes; 4.6% de l'AC)
- Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM, 392 personnes; 2.5% de l'AC)
- Pouvoir judiciaire (PJ, 390 personnes; 2.5% de l'AC)
- Service du Grand Conseil (GC, 27 personnes; 0.2% de l'AC).

Il y a 54.5% de femmes (8 508) parmi les employé-e-s de l'AC. Sur les dix entités organisationnelles, sept sont constituées d'une majorité de femmes.

Les entités comptant les plus grand taux de femmes sont le Pouvoir judiciaire et le DIP (70% et 65%); celle qui en compte le moins est le DSPE (26%).



<sup>13</sup> OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève*, 2008

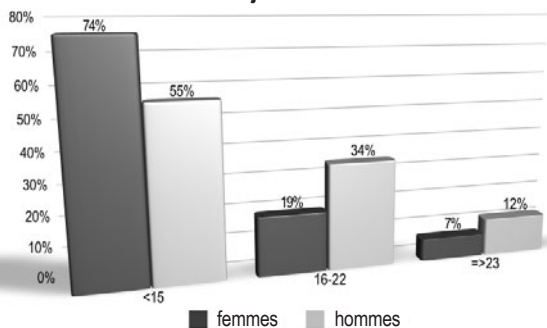
<sup>14</sup> Office du Personnel de l'Etat pour les chiffres bruts, SPPE pour les calculs

Le personnel de l'AC est composé de :

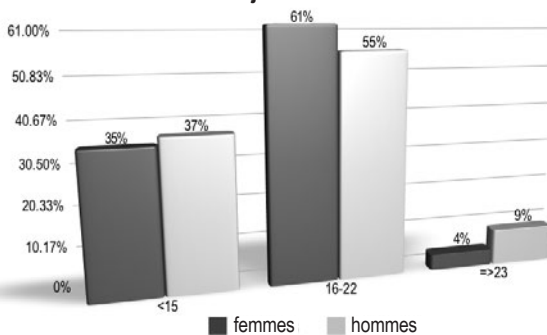
- 36% d'employé-e-s en classes salariales 15 et inférieures, dont 53% de femmes
- 58% en classes 16 à 22, dont 57% de femmes
- 6% en classes 23 et supérieures, dont 35% de femmes

Le DIP ayant une influence majeure sur cette répartition, les chiffres sont présentés avec et sans le personnel de ce département.

**Employé-e-s à l'Administration cantonale sans le DIP, en janvier 2010**



**Employé-e-s à l'Administration cantonale avec le DIP, en janvier 2010**



Classes salariales ≤ 15 : "non cadres"  
 Classes salariales 16-22 : "cadres intermédiaires"  
 Classes salariales ≥ 23 : "cadres supérieur-e-s"

Les structures comptant le moins de femmes aux postes de cadres supérieur-e-s sont par ailleurs celles dont les domaines d'expertises sont traditionnellement plus masculins.

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

On est en présence de violence domestique dès lors qu'une personne exerce ou menace d'exercer une violence physique, psychique ou sexuelle au sein d'une relation familiale, conjugale ou maritale en cours ou dissoute. La violence conjugale s'exerce dans les relations de couple et les situations de séparation.

Tiré de : *Feuille d'information 3* du Service de lutte contre la violence

NB: La mesure de la fréquence de la violence domestique est problématique en raison du fait que les seules données disponibles sont celles liées aux interventions de la police et des associations de terrain ainsi qu'à quelques études. Il est reconnu par les expert-e-s que ces chiffres sous-estiment de façon importante la prévalence de la violence conjugale, la plupart des actes n'étant pas suivis d'un recours à de l'aide extérieure de la part de la victime. Dès 2011, l'Observatoire genevois des violences domestiques fournira des données intégrées en matière de violences domestiques.

### 1. Violence conjugale

#### Consultations LAVI, Genève

En 2008, sur les 1924 personnes (victimes, professionnelles, proches) qui ont fait appel au Centre de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions), 75% étaient des femmes (1473 femmes et 487 hommes)<sup>15</sup>.

654 femmes et 58 hommes ont consulté le centre LAVI pour des situations relevant de la violence conjugale. Parmi les femmes:

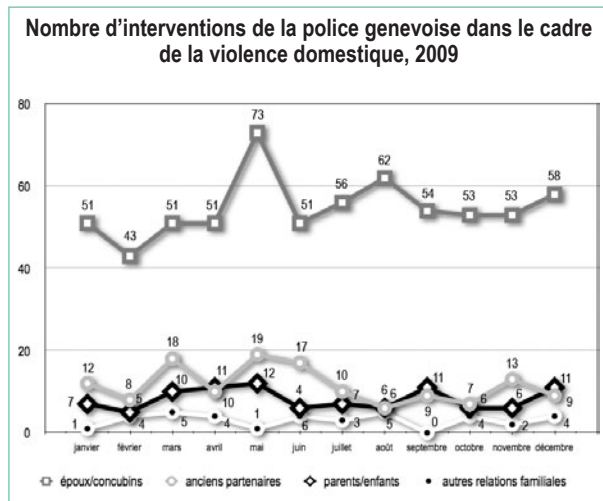
- 70% pour violence conjugale avec lésions corporelles (455 cas)
- 14% pour violence conjugale avec menace (92 cas)
- 13% pour violence conjugale sans lésions corporelles ou menace (85 cas)
- 3% pour viol conjugal (22 cas).

<sup>15</sup> LAVI, *Rapport d'activité, Genève, 2008*

## Interventions de la police genevoise

Cette statistique donne le volume des réquisitions relatives aux violences domestiques (appels au 117). Ce sont des données brutes qui ne renseignent pas sur l'éventuelle suite de la procédure (plainte ou poursuite pénale)<sup>16</sup>. En 2009, on dénombre ainsi 929 interventions de la police genevoise, soit une moyenne de 2.5 interventions par jour. Parmi ces interventions, plus de 85% des situations concernent des relations de couple, existantes ou rompues.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2007, la police a mis en place une nouvelle procédure visant à renforcer sa capacité de détection en matière de violence domestique. L'effort ainsi entrepris depuis cette date s'est poursuivi en 2009.



Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les violences domestiques (F1 30) en 2005, il y a eu sept cas de mesures d'éloignement administratif liées à la violence domestique.

## Enquêtes

Des enquêtes représentatives, menées ponctuellement auprès de la population, permettent de mieux appréhender l'importance du phénomène. Les résultats n'existent que pour la Suisse. Ils sont considérés comme applicables pour Genève et pour cette raison, repris ici.

<sup>16</sup> DSPE / Statistiques de la police

En 1997, une enquête scientifique<sup>17</sup> a été réalisée en Suisse auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 femmes vivant en couple. Les résultats ont montré qu'au cours de son existence, une femme sur cinq avait subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire. Dans la moitié de ces cas, la violence était uniquement sexuelle ou accompagnée de violence sexuelle. Les actes de violence physique les plus fréquents étaient les bousculades, les empoignades et les coups.

Si l'on inclut également la violence psychique, la prévalence double : 40% des femmes interrogées déclaraient avoir subi des violences. La violence psychologique ne s'accompagnait de violences physiques que dans 17% des cas. Les formes de violence psychologique les plus fréquentes étaient les injures et les insultes.

En 2005, de nouveaux chiffres ont été établis pour la Suisse<sup>18</sup>, plus importants encore que les précédents, montrant qu'une femme sur quatre était ou avait été victime de violence conjugale.

## 2. Homicides

De 2000 à 2004 ont eu lieu, en Suisse, 300 homicides ou tentatives d'homicide entre partenaires ou ex-partenaires dont 246 victimes (82%) étaient des femmes. 93% des auteur-e-s étaient des hommes et 7% des femmes<sup>19</sup>.

Dans le canton de Genève, entre 2000 et 2004, on dénombre 17 victimes d'homicide par violence domestique dont 11 femmes. Parmi celles-ci neuf femmes (82%) avaient (eu) une relation de couple avec le suspect.

## 3. Mutilations génitales féminines

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les mutilations génitales féminines (MGF) recouvrent l'ensemble des procédés impliquant une ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins externes ou toute autre atteinte aux organes génitaux féminins pour des raisons culturelles

<sup>17</sup> L. Gillioz, J. de Puy et V. Ducret, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, éd. Payot, 1997

<sup>18</sup> M. Killias, M. Simonin, J. de Puy, *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey*, éd. Stämpfli, 2005

<sup>19</sup> OFS, *Homicides et violence domestique, affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, 2006*

ou d'autres raisons non thérapeutiques. Elles constituent des actes de violence contre l'intégrité sexuelle et psychologique des femmes et une atteinte aux droits fondamentaux de l'être humain et aux droits de l'enfant.

Selon l'Unicef, plus de 130 millions de femmes sont excisées dans le monde et chaque 15 secondes, une nouvelle petite fille subit une mutilation.

Environ 7 000 femmes et filles vivant en Suisse<sup>20</sup> sont concernées par ce problème.

---

<sup>20</sup> UNICEF, *Les mutilations génitales féminines en Suisse enquête auprès des sages-femmes, gynécologues, pédiatres et services sociaux suisses*, 2005



Département de la sécurité, de la police et de l'environnement  
Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme  
Rue Pierre-Fatio 15 - 1204 Genève  
Tél. +41 (22) 388 74 50 · Fax +41 (22) 388 74 60  
egalite@etat.ge.ch · www.ge.ch/egalite